

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Azoug donnant pouvoir à M. Monot
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Blanchet
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Duprey
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 06-05 du 8 décembre 2022

NOUVELLE DONNE DES POLITIQUES D'INSERTION ET D'EMPLOI : MIEUX ACCOMPAGNER LES ALLOCATAIRES DU RSA – CRÉATION DES PREMIÈRES AGENCES LOCALES D'INSERTION – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création de 13 agences locales d'insertion, portées par :

- Objectif Emploi
- C2DI
- ARES
- Plaine commune Le Plie
- SFMAD
- Commune de Romainville , CCAS de Noisy-le-Sec
- Aurore
- l'EPT Grand-Paris-Grand-Est, C2DI, Self Interim et Énergies
- Compétences emploi
- Vitamine T

- ALLOUE, au titre du budget 2022, les crédits de fonctionnement de 4 003 012 euros aux organismes cités ci-dessus selon la répartition présentée en annexe ;

- ALLOUE, au titre du budget 2022, les crédits d'investissement de 600 000 euros aux organismes cités ci-dessus selon la répartition présentée en annexe ;



- APPROUVE la convention pluriannuelle type, ci-annexée, à conclure avec les organismes cités ci-dessus ;

- APPROUVE la convention pluriannuelle, ci-annexée, à conclure avec le consortium EPT Grand-Paris-Grand-Est, C2DI, Self Interim et Énergies ;

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et tous les actes afférents au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.